



## **Motion 11.4167 – Lutte contre la spéculation sur les produits agricoles**

*11 septembre 2013*

### **Soutien à la motion de Carlo Sommaruga**

Je prends la parole pour défendre la motion de mon collègue Carlo Sommaruga, qui a pour but de lutter contre la spéculation sur les denrées alimentaires. Plus exactement, la motion demande une modification de l'article 53 alinéa 1 lettre e de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité afin d'interdire aux caisses de pension d'investir dans des fonds impliqués dans le négoce international de produits agricoles de base ou dans le « land grabbing », à savoir l'accaparement de terres agricoles dans des pays en développement, notamment par des multinationales.

Depuis plusieurs années, des fonds d'investissement ont trouvé un marché particulièrement juteux. Ils achètent en effet des terres agricoles dans des pays du Sud, et surtout en Afrique. Des millions d'hectares de terres arables sont ainsi accaparés, au détriment des familles d'agriculteurs, qui perdent leur sol. Plus personne ne peut aujourd'hui ignorer les conséquences de cette spéculation particulièrement ignoble : les paysans locaux sont privés de leur accès à leurs terres, l'insécurité alimentaire mondiale augmente, les prix des produits alimentaires explosent. Tout cela engendre une augmentation de la pauvreté et de la faim dans le monde.

D'autres parlementaires, avant le dépôt de cette motion, avaient déjà interpellé le Conseil fédéral sur cette funeste problématique, et notamment les collègues Jacques Bourgeois et Maya Graf. Le Conseil fédéral, dans ses réponses, a reconnu l'importance du problème au niveau international.

Il s'agit aujourd'hui de passer de la parole aux actes. En effet, à l'heure actuelle, en matière de placement de fonds des caisses de prévoyance, les placements alternatifs sont autorisés sans condition particulière. Même si le Conseil fédéral relève que, dans ce cadre, les placements des



institutions de prévoyance en denrées alimentaires sont très marginaux, il est de notre devoir d'agir. Nous devons prendre nos responsabilités face à cette problématique.

En ce sens, l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle doit être modifiée pour définir les placements autorisés sans condition particulière. La seule réponse crédible à apporter est l'interdiction aux caisses LPP d'investir dans le secteur du négoce de produits agricoles de base et dans celui des terres agricoles.

Ce débat n'est du reste qu'à son début. La Jeunesse Socialiste Suisse déposera en effet prochainement une initiative populaire fédérale intitulée « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires ». Celle-ci va dans le même sens que cette motion, en faisant un pas de plus puisqu'elle permettrait de mettre fin à la plus répugnante des formes de spéculation, celle consacrée aux matières premières agricoles et aux denrées alimentaires.

En attendant de pouvoir soutenir l'initiative populaire de la Jeunesse Socialiste Suisse, je vous remercie d'avance de soutenir cette motion.